RENCONTRES SOCIALES

Jean-Philippe MILESY, Délégué

ET

ASSOCIATION COOPERATIVES JUSTICE REINSERTION

S'ORGANISER, PROPOSER, AGIR, PROGRESSER

Projet
« Espace Coopératif Associations Prisons »
(ECAP)

PREAMBULE

L'Espace Coopératif Associations Prisons (ECAP)

La situation carcérale en France est aujourd'hui fortement dénoncée par les associations, les parlementaires français et les institutions européennes, mais aussi par de très nombreux citoyens (journalistes, artistes, militants…). Les annonces d'une augmentation programmée de la population détenue, principalement composée de personnes de plus en plus en difficulté, demandent de nouvelles approches de la part des acteurs qui œuvrent dans le champ de la détention dans une acception large. Surpopulation, vétusté, déshumanisation d'établissements (malgré des efforts de modernisation), faiblesse de l'accès au travail, à la formation, d'accompagnement et de réinsertion, caractérisent la situation actuelle. Malgré le dévouement des professionnels (médecins, travailleurs sociaux, formateurs…) et bénévoles, et de personnels pénitentiaires, trop peu nombreux et eux-mêmes confrontés à la mal-vie, conduisent à une dégradation certaine de la vie en prison et les suicides qui s'y produisent (tant chez les personnes détenues qu'au sein des personnels) ne sont qu'un symptôme de la situation. La taille des nouveaux établissements et leur conception participent à cette dégradation. L'éloignement des centres de détention des villes rendent les visites, comme l'intervention des professionnels, des entreprises et des bénévoles, de plus en plus difficiles. Les conditions de vie que les détenus retrouveront à leur sortie, la situation précaire de nombre de leurs familles exigent une prise en compte globales et spécifiques de problèmes de plus en plus aigus. Cette dégradation générale ne peut que favoriser les récidives. Face à ces situations, on trouve :

- une administration pénitentiaire en bout de chaîne d'une politique pénale changeant constamment et de plus en plus répressive, et qui malgré le renouvellement de ses cadres, l'élévation du niveau de formation de ses personnels, est trop souvent dans une impasse et un enfermement sans qu'elle ait les moyens d'en sortir
- des associations dont on a souligné le dévouement et le professionnalisme, mais qui agissent trop souvent en ordre dispersé et qui voient leurs moyens remis de plus en plus en question.

Le projet « Espace Coopératif Associations Prisons (ECAP) » répond à une volonté de mutualiser les forces, de globaliser les interventions. Il vise à être un interlocuteur reconnu des élus et politiques, des administrations et en premier lieu de la « pénitentiaire » à ses divers niveaux, et un partenaire des structures économiques, sociales, culturelles , de prévention, d'accueil et d'accompagnement, voulant ou pouvant s'investir dans le champ pénitentiaire et carcéral. Elle doit devenir un acteur essentiel des dispositifs de « deuxième chance ». Parmi les moyens dont l'ECAP pourrait se doter dans un premier temps, on trouve une plate-forme téléphonique d'appels ouverte aux professionnels et aux familles pour alerter sur tout évènement demandant une intervention rapide des autorités concernées, des élus et des associations. On trouve aussi une base de données de l'ensemble des acteurs pouvant intervenir (structures du champ social et entrepreneurial…) en appui à l'accompagnement, la réinsertion… ■

Jean-Philippe Milésy

1
BÂTIR GLOBAL AGIR LOCAL

S'ORGANISER

Après une longue période de réflexion et de conception, puis de rencontres avec les acteurs de l'économie sociale et avec les acteurs de la prévention et de la réinsertion sociale et professionnelle, des syndicats, des acteurs de la santé, des personnalités, des responsables impliqués dans la question de l'enfermement en France, des élus et des responsables de l'administration, nous sommes en mesure de vous annoncer l'accord passé entre l'association de préfiguration *Association Coopératives Justice Réinsertion (ACJR)* qui a pour objectif la mise en place du projet de réseau de coopératives de gestion économique, d'entraide et d'appui à la réinsertion au sein des établissements pénitentiaires et *Rencontres sociales* et Jean-Philippe Milésy, son Délégué, qui nous permettra de nous réunir toutes et tous pour fonder les deux projets consubstantiels : la structure nationale en charge de développer les antennes coopératives locales au sein des établissements pénitentiaires, et l'**Espace Coopératif Associations Prison**s, qui sera également ouvert aux acteurs et aux représentants des autres structures d'enfermement : services psychiatriques, centres de rétention, établissements de la PJJ.

Différents événements, différentes réalités nous ont conduits à bâtir un système global qui permette à chacun d'agir local tout en participant au projet global, en sauvegardant son identité, sa culture, son histoire, sa praxis : le passage de la notion de demande de subventions à celle d'appel à projet, qui s'annonce ravageur pour nombre de structures ; l'éparpillement et la fragmentation des initiatives sur le territoire national ; la difficulté à organiser les missions, la présence sur le territoire, afin que nul individu, nulle famille ne soit oubliés ou délaissés et aient droit à un traitement à égalité, dans le cadre de la Solidarité nationale et non seulement de la charité nationale ; la transformation des activités des associations en prestations, voulue par les financeurs publics ; la faible représentation d'un modèle économique alternatif, dû essentiellement à sa faible structuration en modèle national par rapport au modèle classique ; la faible interaction entre les métiers, les savoirs, les connaissances, les expertises et les réseaux, qu'il convient désormais d'organiser, de fédérer et de mettre en mouvement. C'est là tout l'enjeu.

Les établissements pénitentiaires nous offrent un terrain expérimental exceptionnel, en ce qu'ils sont tout à la fois une activité régalienne de l'Etat, des lieux d'accueil de publics dont nous avons traditionnellement la charge en amont, durant l'incarcération, et en aval dans l'accompagnement et la réinsertion, et un projet global pour la société tout entière. Mais c'est encore plus que cela : l'opportunité qui nous est offerte de faire la démonstration que le modèle de l'économie sociale et de l'entrepreneuriat social peut aussi se substituer à des entreprises de l'économie classique dans les métiers de la gestion, de la restauration, des achats, de la formation, de l'animation, du travail, de la maintenance, des réparations, de l'entretien, de la buanderie, autant d'activités économiques que nous pouvons assumer aussi. Nous avons plusieurs atouts pour cela : pas d'actionnaires à servir, la méthode du consensus dans les décisions, qu'elles engagent la stratégie ou le quotidien, le principe un homme une voix, la souplesse, l'adaptabilité et la réactivité de nos organisations, la connaissance du secteur, et, enfin, nos valeurs et nos principes : mettre les moyens au service de la personne et non l'inverse. Ainsi, les bénéfices réalisés pourront directement alimenter les actions, les projets, l'accompagnement vers le retour à la société dans le cadre du droit à la deuxième chance et à l'oubli.

PROPOSER

De ces nombreuses rencontres, nous avons tiré le modèle que nous vous proposons ci-après. Il y a plusieurs niveaux de lecture de l'organisation générale, plusieurs points d'entrée, selon le sujet abordé. Naturellement, tout modèle est par définition à améliorer en permanence. Aussi, nous proposons de livrer une maison vide, qu'il conviendra ensuite de meubler, d'aménager, chacun devant y trouver sa place. S'agissant d'une maison mutualiste, chacun y apportera son savoir-faire, ses compétences, ses moyens, ses projets, sa culture, son histoire, son modèle de développement, ses propositions et revendications. Rien n'est imposé par un quelconque pouvoir qui viendrait d'en haut, rien n'est ficelé, défini et figé. Nous avons à faire vivre cette maison, ouverte à toutes les volontés, à toutes les opportunités, à toutes les spécialités, à tous les élus, à tous les représentants des corps intermédiaires et aux administrations. Cette démarche est inédite en France, elle n'a jamais été proposée. En cela, elle est génératrice de dynamisme, de savoir-faire et de talents. Chacun doit trouver sa place, chacun est indispensable, loin de toutes considérations autres que les valeurs et les principes qui nous unissent : réussir l'homme et la société par la mutualisation et la coopération grâce aux deux outils les plus précieux et les plus essentiels que nous mettons en œuvre : l'économie sociale et solidaire et l'éducation populaire en direction des adultes, afin qu'ils puissent tous, individuellement et collectivement, se réapproprier leurs vies et l'enseigner ensuite à leurs enfants. Notre idéal va à une société apaisée, respectueuse, où toute organisation sera pensée en fonction de l'homme et non pas du profit qu'on peut en tirer. Notre idéal politique nous dépasse dès lors que nous mettons en œuvre les outils pour atteindre cette vision de la société que nous partageons. De part nos métiers, nos savoirs et nos compétences, nous savons identifier l'ennemi qui détruirait nos constructions : le dogmatisme, en ce

que tout ce qui serait catégorique et sentencieux ne pourrait que conduire à la désagrégation ; la quête du pouvoir qui conduit en règle générale à une forme plus ou moins achevée de dictature, d'un pouvoir absolu et arbitraire entre les mains d'un chef ; les querelles de personnes qui détruisent la cohésion et l'unité. Nous avons donc une triple responsabilité : faire la démonstration que notre modèle peut se substituer à l'autre, en apportant d'évidentes et réelles plus-values, faire la démonstration qu'il est pérenne, et faire la démonstration qu'il a une action sur la société et le bien-être des citoyens.

AGIR

Une fois rassemblés, structurés et organisés, nous pourrons agir pour le bien commun, pour le développement de nos organisations respectives et pour les citoyens, individuellement et collectivement. Ces actions sont nombreuses et variées, s'inscrivent dans le court et le long terme, et requièrent des compétences multiples qui, mises en synergie, deviendront une arme puissante pour la réalisation des différentes missions, pour l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux programmes, de nouveaux projets. A notre époque, seul un grand système permet d'agir tout en préservant l'identité des structures qui constituent l'organisation générale. Hors cette organisation, le temps consacré à la recherche de moyens prendra rapidement le pas sur les missions elles-mêmes, avec les conséquences que nous savons sur la pérennité et la qualité. De surcroit, c'est cette situation qui met les structures en état de sujétion par rapport aux financeurs institutionnels, qui les utilisent alors comme des supplétifs en les obligeant bien souvent à perdre leur âme et à transformer la gouvernance et même la méthodologie. Rejoindre la Confédération sera paradoxalement le gage d'une plus grande indépendance et d'une plus grande solidité, justement du fait de la mutualisation d'un certain nombre de moyens : appels à projet complexes, couverture nationale pour telle ou telle activité, relations avec le Conseil de l'Europe, avec d'autres partenaires, champs juridique, administratif et comptable...

PROGRESSER

Dans un monde rendu chaotique par une crise qui ne dit pas son nom, dont on ne connait ni le contours ni l'issue, il devient de plus en plus urgent de s'unir, de se rassembler, de se fédérer afin d'offrir à la société des solutions pérennes pour l'avènement d'un nouveau fonctionnement, qui ne soit plus fondé sur l'accumulation de biens et de richesses, dont on sait qu'il laisse de plus en plus de personnes et de familles sur le bas-côté, mais au contraire fondé sur l'être humain en tant que seule véritable richesse. Dans certaines cultures, on dit que lorsqu'un Ancien meurt, c'est une bibliothèque qui disparait. Pour autant, nous ne pouvons plus nous contenter de belles déclarations d'intention et encore moins d'angélisme. Nous devons avoir un rapport clair à l'argent, à ses finalités. Autant nous ne pouvons admettre le capitalisme financier, autant nous devons nous inscrire clairement dans l'économie marchande, afin de protéger les activités non-marchandes telles que l'animation socioculturelle et citoyenne, les associations culturelles et tout ce qui se défini comme appartenant à l'économie de la gratuité. Seule l'économie sociale et solidaire peut faire cela, dans un cadre organisé et puissant, tandis que le capitalisme financier n'aura d'autre but que de faire disparaitre tout ce champs jugé inutile voire dangereux : réfléchir, rêver, c'est commencer à désobéir... Enfin, le progrès n'interviendra que si nous sommes collectivement mobilisés et que nous permettons aux citoyens de se réapproprier leurs existences, leurs lieux de vie, leur avenir. Seule l'économie sociale s'inscrit clairement et totalement dans le progrès humain et social.

ASSOCIATION COOPÉRATIVES JUSTICE RÉINSERTION
A C J R

S'ORGANISER, PROPOSER, AGIR, PROGRESSER

ET

RENCONTRES SOCIALES



Photo : DR

2
S'ORGANISER PROPOSER

Dans les chapitres qui vont suivre, vous trouverez un planning de mise en œuvre détaillé, l'ensemble des propositions d'organisation pour la constitution de la Confédération. Suivront ensuite les différentes activités de cette structure. Les chiffrages interviendront dans un second temps, lorsque chaque structure participante aura déterminé son champ d'action (ou ses champs d'action) dans l'une, l'autre, ou les deux structures nationales, Coopératives et Confédération. Les différents éléments seront présentés sous la forme de fiches, pour une plus grande facilité de lecture et une meilleure compréhension de ce projet qui peut sembler *a priori* complexe. En annexe, vous trouverez également les éléments pour la rédaction des textes fondateurs, qui devront faire l'objet d'une rédaction définitive commune, ainsi qu'une proposition pour l'organisation de « L'Appel permanent ».

Nous sommes convaincus que l'économie sociale et solidaire et l'entrepreneuriat social sont en phase de devenir un alter modèle économique face à un capitalisme emporté par la tourmente financière, qui a elle-même emporté tant et tant de personnes, de familles, de groupes humains à travers toute la planète. Un capitalisme financier aveugle, malade d'une addiction au jeu, à un point tel qu'il a fabriqué des logiciels mathématiques lui permettant de « gagner de l'argent en dormant »... Pour comprendre l'ampleur du désastre, il suffit de prendre conscience que tout cet argent qui s'échange à la vitesse de la lumière, toutes ces transactions financières n'ont pas leur équivalent en papier monnaie ! Tout cet argent n'existe pas, sauf pour les peuples qui renflouent les banques pour éviter l'effondrement total de la planète, des sociétés, des Etats. Ce modèle économique n'a plus rien d'humain, n'a plus rien à voir avec la raison. Il est donc temps que l'économie sociale et solidaire et que les entrepreneurs sociaux se regroupent, que le mouvement social dans son ensemble se fédère pour résister et imposer un nouveau modèle pour lutter contre la désarticulation de la société. Beaucoup d'entrepreneurs et d'investisseurs ont désormais pris conscience que la course à l'argent pouvait conduire et les conduire à l'effondrement et à la faillite si le projet d'entreprise n'était sous-tendu que par cet objectif : combien de morts et d'invalides dans ce genre d'entreprises, dans la société, morts ou invalides pour qui, pour quoi ?

Le « nouveau capitalisme », s'il devait exister un jour, ne pourra retomber que dans les mêmes travers : l'homme sera toujours au service de l'argent, la redistribution des richesses créées toujours profondément inégalitaire, les services publics et universels toujours privatisés pour réaliser encore des profits, les associations toujours plus attaquées et perçues comme des gêneuses du « marché », pour qui seule la « main invisible » peut résoudre les problèmes. Le moment est venu d'unir nos forces, au-delà de nos divergences, de nos vaines querelles et de nos doutes, pour construire et enfin agir sur l'ensemble du champ économique et financier, sanitaire, social et culturel, au niveau local, territorial et national, dans tous les métiers sans exclusive. Nous appelons les investisseurs sociaux à nous rejoindre pour agir ici et maintenant, dans le cadre d'un vaste projet de reconquête et de réappropriation de l'économie et du territoire par les citoyens eux-mêmes : *« il n'y a de richesse que d'homme »*. *« On mesure l'état d'une société à l'état de ses prisons »* disait Albert Camus. *« Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons »* affirmait Victor Hugo. *« Personne n'est jamais au bout de son histoire »*, insiste Jean-Marc Borello. Nous avons là les outils intellectuels et philosophiques qui nous permettront de réussir, au service de nos structures, au service des personnes et des familles, au service du pays et de l'Europe.

Pour terminer ce chapitre, nous avons souhaité vous livrer ci-après ces quelques phrases qui pourraient inspirer notre projet :

- *« Le monde est dangereux à vivre ! Non pas tant à cause de ceux qui font le mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire ! »* (Albert Einstein).
- *"Personne ne libère autrui, personne ne se libère seul, les Hommes se libèrent ensemble…par la médiation de leur commune action de transformation du monde"* (Paulo Freire *in* "Pédagogie des opprimés").
- *"Au début on dit que c'est impossible pour ne pas avoir à le tenter, et effectivement, c'est impossible car on le tente pas "* (Charles Fourrier).
- *"L'éducation populaire ce sont des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui visent à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu"* (Définition québécoise).
- *« Les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux. Levons-nous ! »* (Loustalot, pendant la révolution française).

Source : http://archives.la-cen.org/spip.php?article278



Photo : DR

3
AGIR PROGRESSER

Ce projet général va vous être présenté en deux dossiers : l'organisation coopérative et l'espace coopératif, avec pour chacune les activités et les organigrammes tels que nous les proposons. Nous irons toujours du global au local, des structures nationales aux structures locales, par commodité de lecture.

L'ESPACE COOPÉRATIF ASSOCIATIONS PRISONS

Une vocation triple

I - Une Agora : *rencontres, débats, études, réflexions, élaboration, décisions à l'usage des élus, Parlementaires, Territoriaux et Locaux, des Ministères et de l'administration, des intervenants professionnels et bénévoles associatifs, des avocats et magistrats, des syndicats, de la presse et des médias, des intellectuels (sens généraliste du terme), etc. L'ensemble sera placé sous l'autorité d'un Comité scientifique et animé par un Bureau, un Conseil d'Administration et des Groupes de travail.*

a) Fournir aux parlementaires et aux élus locaux et territoriaux un espace de rencontre*, de travail en commun, d'échange et de collecte d'informations croisées sur la réalité quotidienne dans les établissements pénitentiaires et les centres de rétention, et plus largement dans les juridictions. Un lieu de rencontre, d'échanges, de propositions et de concertation permanents avec l'ensemble des acteurs, des intervenants bénévoles et professionnels de l'univers judiciaire, pénitentiaire et carcérale et des centres de rétention, des associations aux syndicats, des Travailleurs sociaux aux avocats en passant par les soignants, les Collectivités, les enseignants, les entreprises et les formateurs.*

b) Permettre aux personnes détenues et retenues et aux Familles de demander des interventions aux parlementaires *et aux élus locaux, et à ces derniers d'y répondre plus efficacement, les personnes détenues étant des citoyens comme les autres, mais confrontées à de grandes difficultés pour communiquer avec l'extérieur en général. De nombreuses situations d'urgence pourraient ainsi être réglées, des tensions désamorcées, probablement de nombreux suicides ou tentatives évités.*

c) Programmer des « rencontres opérationnelles » régionales et nationales thématiques à un rythme régulier *mais inopinées pour évaluer régulièrement avec tous les acteurs l'avancée des réformes dans tous les domaines dans tous les établissements afin de lutter contre les mauvaises pratiques, et harmoniser les praxis, dans tous les domaines relatifs aux conditions de vie et de travail des personnes, détenues, des personnels et de l'ensemble des intervenants. Ce travail viendra en appui à la mission du Contrôleur général des lieux de privation de liberté pour mettre en œuvre ses observations et vérifier qu'elles sont toujours appliquées.*

d) Réunir, fédérer et structurer cette « immense armée immobile, impuissante et désorganisée »*, constituée des milliers d'associations de terrain, d'organisations, d'élus, de familles, de personnalités de tous les milieux et de toutes les disciplines, d'organisations syndicales et professionnelles, d'institutions qui, malgré leur nombre, leur volonté, leurs combats, les colloques, les débats, les rapports qui s'entassent dans les placards de la République ne parviennent pas à peser sur les décisions, à infléchir la praxis, à introduire la République dans les établissements, et à situer les établissements au sein de la République. L'origine des lenteurs, des blocages, des revirements de dernière minute et autres luttes d'intérêts idéologiques menées par des groupuscules agissants auquel le législateur est confronté est probablement due à cette absence de fédération, de synergie, de coopération et de coordination. Cet outil est conçu comme un véritable contre-pouvoir démocratique institutionnel au service de tous, du mouvement social, des professionnels, qui leur permettra de « peser » lorsqu'ils feront leurs propositions ou exprimeront des revendications au gouvernement avec le soutien actif de l'ensemble des usagers de cette confédération, et ainsi de faire avancer un processus politique irréversible.*

II - Un Centre de regroupement et de coordination *des informations remontant des établissements et des structures locales. L'émiettement et l'isolement actuels génère des lourdeurs et laisse bien souvent les élus, les intervenants et les fonctionnaires seuls et désarçonnés, sans réelle réponse pérenne à apporter. Bien souvent, le plus important vient souvent se loger dans de petits détails qui peuvent paraître insignifiants, alors qu'ils revêtent une importance considérable en enfermement. Tout est souvent à recommencer sans cesse et sans fin. Une meilleure coordination des événements qui surviennent localement permettra d'identifier leur ampleur et leur répétition par établissement et sur l'ensemble du territoire, établissements pénitentiaires, centres de rétention, structures d'accueil et d'accompagnement pour la prévention de l'infraction et de la récidive et de réinsertion, la prise en charge sociale, professionnelle et médicale des personnes, et ainsi apporter beaucoup plus rapidement des réponses qui peuvent nécessiter des adaptations législatives ou réglementaires, ou une simple une circulaire, afin d'adapter ces réponses à la réalité locale, différente d'un endroit à un autre. Un tel fonctionnement en synergie, mutualisme et péréquation peut aussi être source de meilleur partage des ressources et d'une meilleure circulation des flux financiers. Éliminer ainsi les points de blocage, les frustrations, les ressentiments, permettra une gestion beaucoup plus humaine et beaucoup plus digne des personnes, personnels, soignants, avocats, professeurs, travailleurs sociaux, familles, personnes détenues. Il conviendra dans ce cadre de favoriser la constitution d'associations de familles de détenus ou de retenus autour de chaque établissement, qui seront en relation avec*

l'ensemble des intervenants et avec les Autorités. Ces associations seront représentées dans le cadre de l'Agora. Un travail de synthétisation de l'information et la réalisation d'études statistiques très spécifiques non prises en charge par l'administration concernant les conditions de travail et d'incarcération permettront à l'ensemble des acteurs de mieux cerner la "vraie réalité" locale.

***III - Un Centre téléphonique national d'Appel et de Courriels** avec numéro et adresse électronique uniques sera mis à la disposition des familles et de tous les acteurs dans les établissements pour signaler un événement. Chaque Parlementaire concerné, chaque élu territorial et local, le Préfet, voire le médecin ou les services hospitaliers seront immédiatement alertés ou informés du signalement, afin de leur permettre de réagir sans retard, en coordination avec l'administration et l'ensemble des Autorités.*

***Sur un plan général**, des réunions thématiques se tiendront à dates fixes afin de faire un point régulier sur le fonctionnement général de la structure et sur ses activités, Collège par Collège. Il sera vérifié à ces occasions que les orientations du Conseil scientifique sont bien respectées, afin de pouvoir, le cas échéant, rectifier le tir si nécessaire. Des rapports d'étape seront remis aux administrations et aux politiques. Par ailleurs, une plateforme de revendications sera établi chaque année, couvrant l'ensemble des acteurs, donnant ainsi un fil conducteur, une ligne directrice au travail à accomplir chaque année dans l'univers judiciaire, pénitentiaire, carcéral, et de la rétention.* ■

Vous trouverez ci-après l'organigramme de cette structure. Il convient de noter que cette structure a été pensée pour accueillir l'ensemble des acteurs, administrations et syndicats compris, afin d'en assurer une bonne gouvernance, en écartant tout risque d'appropriation individuelle ou au profit d'un groupe. Le principe « Une personne, une voix » s'appliquera sans réserve et la méthode du consensus s'appliquera pour toutes décisions.

Organigramme de la structure nationale

La structure nationale sera constituée sous la forme associative.

- Une présidence et les Vice-présidences
- Un Conseil national
- Un Conseil d'administration
- Un Comité exécutif national
- Une Direction juridique et financière-Contrôle de gestion
- Une cellule presse, information, communication, formation, événements & manifestations
- Un Comité de coordination générale-Dispatching de l'information et des dossiers-Demandes d'intervention
- Une coordination régionale

Exemples d'activités du Siège national (opérationnelles ou à l'état de projet)

- Conseil et assistance aux associations et fédérations membres (juridique, aide à la rédaction des appels à projets...)
- **Administration et gestion de la base de données nationale interpartenariale pour la réinsertion, l'accompagnement et le suivi des personnes et des familles jusqu'à la prise en charge médicosociale ou l'autonomisation**
- **Administration et gestion de la plateforme téléphonique nationale d'appels pour les familles et les acteurs**
- Administration et production de documents, d'ouvrage, d'étude et de statistiques (édition, abonnements, diffusion)
- Formations @ Interne - Externe @ Partenariat
- Relations internationales
- Création de Manifestations, d'Événements, de Spectacles, d'expositions, de conférences
- Magazine "CLEFS"
- "R(99)19" Association pour la Promotion de la médiation et de la Justice réparatrice

Activités habituelles du Siège national

-

Concertation - Négociation - Propositions

- Relations permanentes avec l'administration pénitentiaire, les autres administrations, les élus et l'Exécutif
- Relations avec les partenaires sociaux, les acteurs, les organisations, associées ou non
- Relations internationales et avec le Conseil de l'Europe et la Commission
- Organisation de la manifestation de « L'Appel permanent »

Mission et fonction des organes de gouvernance

- **La Présidence et les Vice-présidences**
- **Le Conseil national** Il suit l'actualité et détermine les actions et négociations à mener. Il suit les dossiers
- **Le Conseil d'administration** Il détermine les grandes lignes d'action et suit les dossiers. Il est le garant de l'esprit et de la culture, de la cohésion et du développement
- **Le Comité exécutif national** Il met en œuvre les grandes lignes des décisions du Conseil d'administration en élaborant les projets concrets. Il prend toutes les décisions opérationnelles
- **La Direction juridique et financière** Elle prépare, suit et gère l'ensemble des dossiers économiques et financiers. Elle a en charge la gestion de son budget en liaison étroite avec la Caisse centrale des Œuvres coopératives et Confédérales, en liaison avec le Comité exécutif national, et informe régulièrement le Conseil d'administration. Le contrôleur général de gestion a un droit de regard, de contrôle et d'investigation sur l'ensemble des activités et des dossiers
- **Le Contrôleur général de gestion et les Délégués du Contrôleur général** Ils ont en charge le contrôle et la surveillance des flux et transferts financiers, de l'affectation des fonds, de la facturation des prestations, du respect des procédures et des lois en vigueur. Ils contrôlent la structure nationale ainsi que les antennes locales. Ils informent le Comité exécutif national et Comité de pilotage. Il rédige un rapport annuel à destination du Conseil d'administration. Il exerce sa mission de manière indépendante. Ils ont un mandat d'une durée déterminée de cinq ans, renouvelable une fois.
- **La cellule média-presse, information, communication, formation, événements & manifestations** Elle a en charge les contacts média-presse, l'organisation des événements, rencontres, débats et du site Internet officiel
- **La Caisse centrale des Œuvres Coopératives et Confédérales** Elle gère l'ensemble des fonds et des placements. Elle est contrôlée par le Contrôleur général de gestion et les trésoriers des deux structures
- **Le Comité de coordination générale-Dispatching de l'information et des dossiers-Demandes d'intervention** Il coordonne l'ensemble du travail des Collèges, gère les demandes d'intervention des familles, traite les appels parvenus sur la plateforme
- **La coordination régionale** Elle alimente en informations le Siège national et organise la péréquation et la mutualisation sur le terrain. Elle a en charge les relations avec les élus et les administrations territoriales.

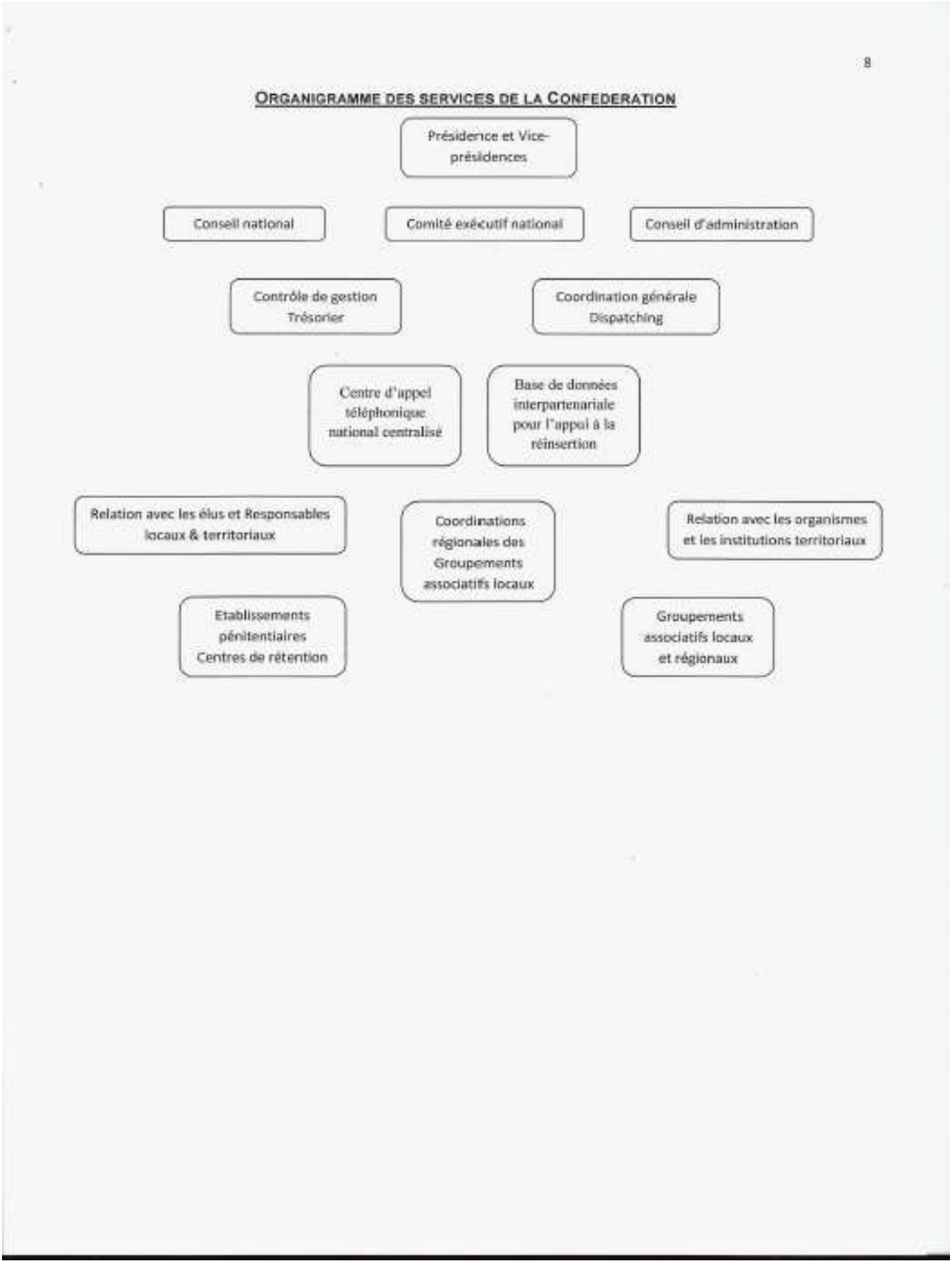
Cette organisation a été conçue pour assurer un volume d'activité proche du nombre d'établissements existants. La montée en puissance se fera sur une période d'environ cinq à dix ans. Parallèlement à ses activités, le Siège national développera des projets d'accompagnement tels qu'un **Centre d'appels téléphoniques national centralisé**, ou encore une **base de données interpartenariale pour l'appui à la réinsertion, à l'accompagnement et à la deuxième chance**.



Illustration : DR

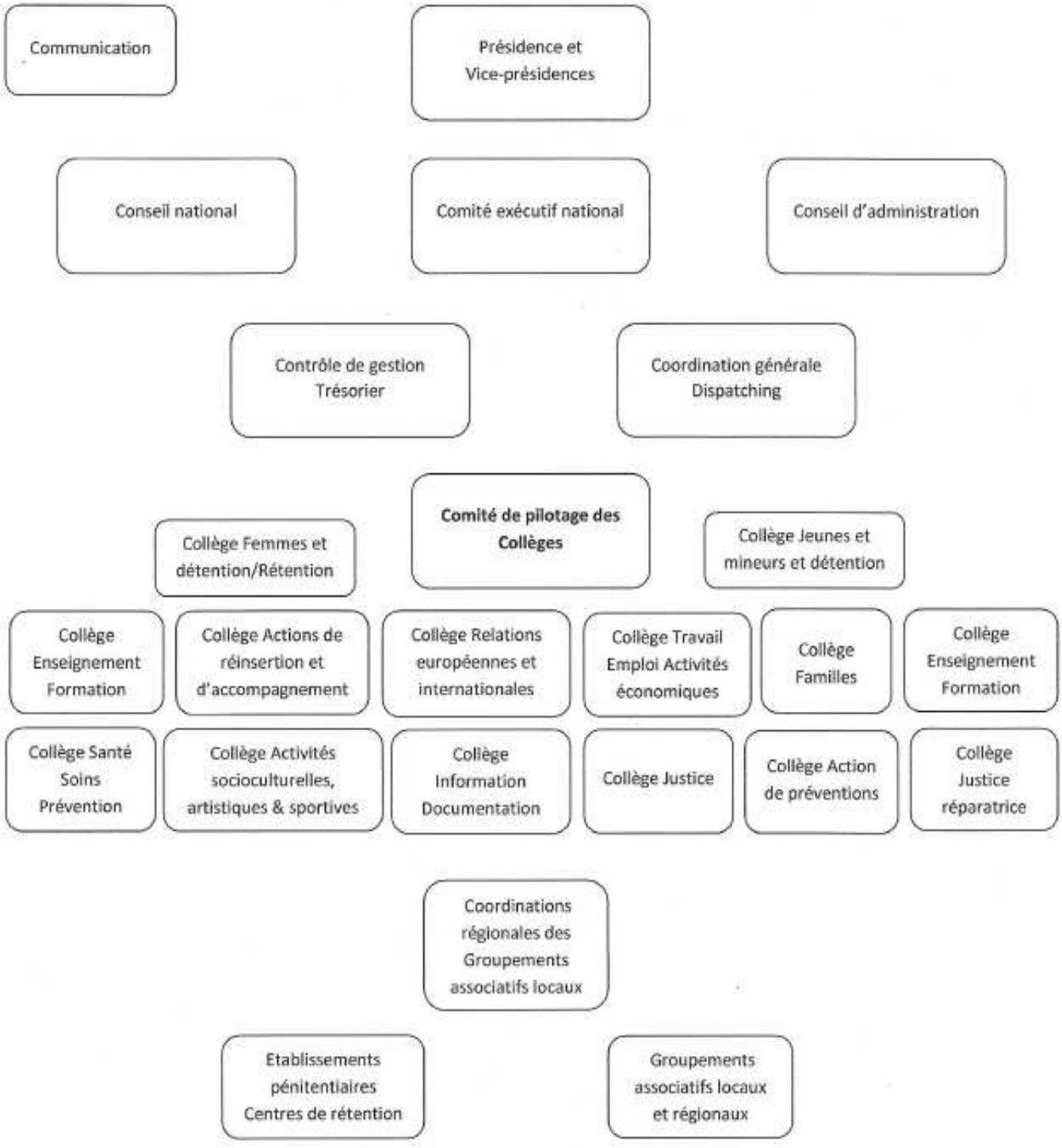
'Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons' **(Victor Hugo)**

ORGANIGRAMME DE LA CONFEDERATION NATIONALE



L'ordre des Collèges n'est pas significatif. L'intitulé et le nombre des Collèges sont susceptibles de modification.

ORGANIGRAMME DE LA CONFEDERATION NATIONALE



L'ordre des Collèges n'est pas significatif. L'intitulé et le nombre des Collèges sont susceptibles de modification.

ouest france .fr

Le travail en prison : de plus en plus précaire

Faits de société mercredi 22 février 2012



Photo : Thierry Creux

Le contrôleur général des lieux de privation de libertés publie son rapport annuel. Il y déplore le gigantisme des nouvelles prisons. Il y analyse le peu de travail offert aux détenus.

L'industrialisation de la captivité. Jean-Marie Delarue s'inquiète de ce qu'il appelle l'industrialisation de la captivité. Il plaide pour des établissements de petite taille. On en construit de plus en plus vastes, loin des centres-villes. Le confort des cellules est amélioré, les contacts humains plus rares*. « Chacun, détenu ou personnel, se trouve dans une solitude accrue. »* Plus insidieux encore, les nouvelles prisons ne sont plus pensées comme des lieux de réinsertion des condamnés, mais, avant tout, comme système d'évaluation de leur dangerosité présente et future. Aujourd'hui dit-il « on condamne au nom de la morale et on surveille au nom du risque. »

Travail précaire. Essentiel pour se réinsérer, cantiner, indemniser un tant soit peu les victimes, le travail en prison est rare et mal payé. Selon le calcul du contrôle général des lieux de privation de libertés, en 2010, sur les 63 000 personnes incarcérées, moins de 30 % accédaient à une activité rémunérée. En prison, pas de contrat de travail, pas de droits sociaux similaires aux salariés, mais un « acte d'engagement » du détenu. Soit au « service général » de la prison - cuisines, nettoyage, maintenance… - soit pour le compte d'un concessionnaire, une entreprise privée qui installe des ateliers au sein même de la prison. La situation économique environnante pèse évidemment sur cette offre de travail jugée notoirement insuffisante. « Le travail en prison, quand il y en a, reste un travail précaire » affirme le rapport.

Deux euros de l'heure. Quant aux rémunérations elles sont théoriquement, pour les métiers de production, de 45 % du Smic, soit 4,15 € de l'heure. Pour le service général, elles varient de 3,04 € à 1,84 € de l'heure. Ces chiffres devraient être un minimum. En réalité notent les contrôleurs, ce sont des maximums. Et dans la pratique, le salaire moyen mensuel varie d'un établissement à l'autre. Ici, au service général il s'élève à 244 €, ailleurs à 187 €. Les écarts sont tout aussi importants dans les ateliers de production.

Les fouilles humiliantes. Le rôle de la fouille des détenus est de dénicher des objets et des substances interdites provenant de l'extérieur (parloirs). Elle est aussi de dissuader et de maintenir l'ordre et la sécurité en prison. Depuis la loi pénitentiaire de 2009, elles sont officiellement très encadrées. Elles ne doivent pas être systématiques, humiliantes, dégradantes, notamment la fouille corporelle à nu du détenu. Dans les faits, constatent les contrôleurs, depuis le vote de la loi, « aucune évolution ». Statu quo.

Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2011

- 239 997 personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire
- 173 022 personnes suivies en milieu ouvert
- 66 975 personnes sous écrou
- 189 établissements pénitentiaires (101 maisons d'arrêt, 82 établissements pour peine, 6 établissements pénitentiaires pour mineurs)
- 103 services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP)
- 4 établissements ouverts en 2010
- 35 121 agents dont 25 873 personnels de surveillance et 4 046 personnels des SPIP

Ministère de la Justice et des Libertés

15 février 2012

La formation et l'enseignement

Présentation de l'enseignement et la formation professionnelle à l'administration pénitentiaire

La formation et l'enseignement



Plus de la moitié des personnes détenues se situent au mieux à un niveau de fin d'études primaires et ne disposent pas de réelle qualification professionnelle.

Le taux d'illettrisme de la population pénitentiaire (environ 15 %) est par ailleurs supérieur à la moyenne nationale.

La formation, qu'elle soit générale ou professionnelle, constitue donc l'un des outils essentiels de la réinsertion. Un dispositif important est mis en place à cet égard, en association avec les partenaires institutionnels. Le dispositif de formation comprend des formations de base (lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère et remise à niveau) et des formations diplômantes (du brevet, CAP, BEP aux diplômes universitaires).

Enseignement



Photos : DR

Plus de 20 % des détenus bénéficient d'une formation générale dispensée par des enseignants que l'Éducation nationale met à la disposition du ministère de la Justice.

En 1995, une convention signée entre ces deux ministères a créé des unités pédagogiques régionales en milieu pénitentiaire (UPR) ayant pour vocation de dispenser l'ensemble des formations initiales et de préparer aux diplômes de l'Éducation nationale. Cette convention entre les deux ministères a été actualisée le 29 mars 2002 et le 8 décembre 2011.

Actualité

Nouvelles circulaires et conventions du 8 décembre 2011 - Direction de l'enseignement scolaire et la direction de l'administration pénitentiaire. La convention signée le 8 décembre 2011 par le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et le ministre de la justice et des libertés réorganise les conditions d'intervention de l'éducation nationale dans les établissements pénitentiaires et redéfinit les modalités de partenariat mises en œuvre entre les deux ministères.

Enseignement et formation des mineurs détenus

« Tout mineur d'âge scolaire a le droit de recevoir une éducation adaptée à ses besoins et aptitudes, et propre à préparer son retour dans la société », affirment les Règles des Nations Unies. « Cette éducation doit autant que possible être dispensée hors de l'établissement pénitentiaire (...) dans le cadre de programmes intégrés au système éducatif du pays afin que les mineurs puissent poursuivre sans difficulté leurs études après la libération », est-il précisé.

L'article L.131-1 du Code de l'éducation énonce que « l'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes, français et étrangers, entre six et seize ans ». L'article L.122-2 dudit code prévoit que « tout élève qui, à l'issue de la scolarité obligatoire, n'a pas atteint un niveau de formation reconnue doit pouvoir poursuivre des études afin d'atteindre un tel niveau. L'Etat prévoit les moyens nécessaires, dans l'exercice de ses compétences, à la prolongation de la scolarité qui en découle ».

Ainsi que le souligne la Commission de suivi de l'enseignement en milieu pénitentiaire, « Les mineurs détenus ont un besoin essentiel de formation parce que l'incarcération risque d'introduire une rupture dans les études pour ceux qui en suivaient ou de renforcer la marginalisation de ceux qui en suivaient ou de ceux qui étaient en échec scolaire voire déscolarisés. (...) Outre l'objectif central de transmission de savoirs et de compétences, l'enseignement joue en milieu fermé un rôle de stimulation intellectuelle, de structuration du temps, de socialisation et de lien avec le milieu ordinaire » [1]. En dépit de ces

recommandations ou constats, le Code de procédure pénale ne comporte aucune disposition particulière concernant l'enseignement pour les mineurs au-delà de celles générales [2] qui concernent l'ensemble de la population détenue. La formation dispensée est essentiellement assurée par les enseignants de l'Education nationale, avec la participation d'organismes de formation professionnelle et d'associations de bénévoles.

L'enseignement destiné aux mineurs incarcérés a bénéficié sur une période récente d'une hausse des moyens, permettant d'accroître le nombre absolu de mineurs scolarisés (2752 en 2000, 3061 en 2003). S'agissant du taux de scolarisation, ses variations annuelles dépendent surtout de l'ampleur des flux d'entrées en prison. En 2000, 2752 mineurs avaient été scolarisés soit 69 % des 3996 entrants. En 2001, le nombre est stable, 2642 scolarisés, mais le taux de scolarisation, 80 % des 3283 entrants mineurs, augmente grâce à la diminution du nombre de mineurs détenus. L'année 2002 marque un processus inverse où le nombre absolu de mineurs scolarisés augmente (3092) mais stagne en proportion (80 % des 3862 entrants) à cause d'une importante inflation carcérale. Enfin, en 2003, la tendance est positive puisque le nombre de mineurs scolarisés se stabilise, 3061 mineurs, et la diminution du nombre de détenus permet d'atteindre un niveau élevé de scolarisation (92 % des 3321 entrants). Si les résultats quantitatifs généraux connaissent depuis peu une évolution satisfaisante, les objectifs qualitatifs sont plus difficiles à atteindre.

Premièrement, le nombre d'heures d'enseignement demeure assez faible. La commission d'enquête sénatoriale regrettait, le 26 juin 2002, que « malgré les efforts accomplis par l'Education nationale et la Justice, le temps de scolarisation des mineurs incarcérés ne dépasse guère dix à douze heures par semaine »[5]. Selon un bilan dressé par les services du ministère de l'Education nationale, le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement est de 13,3 en 2003 contre 13,8 en 2002 et 13,7 en 2001.

Deuxièmement, l'Education nationale peine à développer les missions spécifiques qui ont été assignées à l'enseignement en milieu carcéral. La population mineure incarcérée est nettement moins alphabétisée que la moyenne générale (38 % des mineurs détenus échouent au test de lecture) et demeure nettement moins diplômée (79 % des mineurs sont sans diplôme). Ainsi, la circulaire d'orientation relative à l'enseignement en milieu carcéral du 29 mars 2002 (ministère de l'Education nationale - ministère de la Justice), insiste d'une part sur le repérage et la lutte contre l'illettrisme et, d'autre part, sur l'accès à un diplôme de qualification professionnelle (de type CAP ou BEP), reprenant ainsi les axes de la circulaire du 25 mai 1998 relative à l'enseignement pour les jeunes détenus.

Il apparaît que la hausse du taux de scolarisation n'a pas particulièrement profité à la lutte contre l'illettrisme. En 2003, 584 mineurs suivaient un cours d'alphabétisation (19 % du total des mineurs scolarisés en 2003) contre 502 en 2001 (19 % du total des scolarisés en 2001), soit une augmentation de 16 %, hausse comparable à l'évolution du nombre total de scolarisés. Ainsi, moins de la moitié des mineurs en échec vis-à-vis de la lecture suivent un cours d'alphabétisation. Sur cet aspect fondamental de l'enseignement en milieu carcéral, la marge de progression reste donc élevée. Les résultats en matière de qualification professionnelle sont également nuancés. Le nombre de diplômés est en augmentation pour ces dernières années : 291 mineurs ont réussi un examen en 2003, contre 247 en 2002, 171 en 2001 et 236 en 1998. Il convient cependant de noter que la très grande majorité des mineurs diplômés obtiennent le Certificat de formation générale (CFG, 245 sur les 291 diplômés en 2003) qui ne valide pas en soi une qualification professionnelle. Par ailleurs, en 2003, 356 mineurs préparaient un diplôme CAP ou BEP contre 319 en 2002, 272 en 2002 et 232 en 1998. Il existe donc une augmentation réelle de l'accès à une filière de qualification professionnelle mais, cet accès reste limité à environ un mineur incarcéré sur dix. Sur ce point, les enseignants en milieu carcéral expliquent à juste titre que les faibles durées de détention compliquent fortement la mise en place d'une formation qualifiante. Le risque est donc de développer l'accès à l'éducation sur un mode quantitatif et finalement assez occupationnel, mode d'enseignement qui prépare peu les intéressés à une insertion sociale à la sortie de prison. Il convient d'ajouter qu'il existe de fortes disparités d'un établissement à l'autre en matière de volume d'heures d'enseignement. Dans certains quartiers de mineurs, les cours dispensés aux mineurs peuvent se limiter à 8 heures par semaine. Il arrive que des associations de bénévoles se voient adressées des demandes précises de prise en charge de mineurs, destinées en réalité à suppléer à l'absence d'enseignants de l'Education nationale. Pour les raisons exposées plus haut, la situation est encore plus difficile pour les jeunes filles incarcérées.

Source : www.prison.eu.org
Site officiel de l'association « Ban Public »

Les intervenants culturels en milieu carcéral

"Nous devons cesser de nous enfermer nous-mêmes,
apprendre de la prison ce qu'elle peut nous enseigner et œuvrer à sa transformation radicale.
Nous avons tous un rôle à jouer dans le concert de la vie quotidienne. "
Nicolas FRIZE

Le développement de l'action culturelle en milieu carcéral ne pourrait se faire sans la présence en détention d'intervenants culturels, médiateurs du savoir et de la pratique. Ces derniers possèdent, quand ils entrent en prison, un rôle social plus important qu'ailleurs. "Passerelle" entre le monde clos de la prison et celui plus libre de la cité, ils font le lien entre deux mondes : celui de l'intérieur et celui de l'extérieur. Généralement recommandés par la DRAC, les intervenants musique, théâtre, dessin, peinture, etc. ont bien souvent le statut d'intermittent du spectacle ou salarié d'une association/structure qui facture ensuite à l'établissement la prestation de leurs animateurs. Ils sont aussi parfois bénévoles ' même si les établissements préfèrent être liés par contrat avec l'artiste (pour la pérennité des actions menées et pour pouvoir mettre fin à l'intervention plus facilement). La politique de démocratisation de la culture en prison, menée actuellement par les Ministères de la Justice et de la Culture, met l'accent sur l'intervention d'artistes professionnels plutôt que celle d'amateurs (ou bénévoles). Il y a, de la part des politiques actuels, une volonté de professionnaliser la culture, par les collectivités ; professionnalisation plus importante encore des intervenants dans le domaine de l'écriture et de la lecture.

1. Vers une notion de "socioculture"

Si l'administration pénitentiaire appelle "activités socioculturelles" ce que nous appelons ordinairement "activités artistiques et culturelles" c'est parce qu'il y a une volonté de sa part d'allier ainsi le côté social et celui plus culturel des activités. Les "acteurs culturels" accordent à la culture un rôle social important ne serait que par l'intervention d'artistes qui se disent être là aussi et surtout pour des raisons sociales. Selon eux, la culture en prison devrait viser au développement de la personne du détenu sur tous les plans. Que ce soit mental, physique, social et/ou spirituel. Il y a, dans la volonté de l'artiste à intervenir en prison, une démarche pédagogique et social à adopter. En détention, il communique sur son métier, échange et fait connaître son art auprès d'un public en situation d'exclusion. Dans sa grande majorité, la population carcérale n'a jamais reçu d'éducation artistique et culturelle. Le niveau scolaire est souvent faible et c'est au moment de l'incarcération, que la personne fait le choix ' ou est autorisée ' à participer à une activité socioculturelle. Pour beaucoup des personnes incarcérées, la prison peut être l'occasion d'une première rencontre avec l'art ou la culture. C'est dans ce sens que l'on peut accorder à l'intervenant culturel un rôle de "passeur" de connaissances et de savoir-faire auprès de la population carcérale. L'intervenant se place alors dans une démarche de médiation. Bien que le terme de "médiation" peut se substituer à celui de "relation", il renvoie tout d'abord, et très généralement, à la notion de division et donc à l'opération qui consiste à réduire cet écart, à concilier ou réconcilier des personnes ou des parties. C'est de cette façon qu'Alex MUCCHIELLI, professeur à l'Université de Montpellier, définit la médiation.

La médiation ' comme "processus de transformation de la communication" ' passe par et à travers l'usage d'un objet ou d'un dispositif médiateur. Dans notre cas, les activités socioculturelles se présentent alors comme ce "dispositif médiateur" permettant de réduire ainsi l'écart qu'il a pu se creuser entre la société extérieure et le monde clos de la prison. L'intervenant culturel se place au rang de "médiateur humain". Il sert d'intermédiaire entre deux mondes et contribue ainsi à transmettre des informations dans le temps et dans l'espace. C'est ce que Régis DEBRAY appelle "médiologie" et qu'il définit par un mot-clé : "transmettre". Selon lui, "plutôt que communiquer, transmettre". Elisabeth CAILLET et E. LEHALLE, dans un ouvrage intitulé A l'approche de la médiation culturelle, reprennent cette idée de transmission et définissent la médiation comme un "passage". Selon elles, parler de médiation comme "passage", c'est renouveler les modèles de penser et les conceptions de la culture ; c'est différencier le socioculturel du culturel. Jean CAUNE reprend cette même idée et inscrit ses réflexions au cœur d'un projet scientifique et politique : il faut penser la culture et actualiser ses formes d'accès. Il remet ainsi en question le rôle premier de la notion de médiation. Selon lui, cette notion transforme quasiment ce qui est de l'ordre philosophique en concept marketing à qui l'on fait porter toutes les attentes et notamment en terme de lien social. Il est vrai que dans le cas de la prison-institution, l'idée de médiation culturelle comme lien social remet en cause les relations entre les individus. Ni vu comme membre de l'administration pénitentiaire, ni comme celui de la Justice (avocat, JAP, etc.), l'intervenant culturel a, avec la personne détenue, un contact très singulier. Avec cette idée de développement d'actions culturelles en milieu carcéral ' et donc de démocratisation ou légitimation de l'art et de la culture ' il se place au cœur d'une approche critique et sociale où la médiation est considérée comme un ensemble de pratiques sociales qui se développent dans des domaines institutionnels différents et qui visent à construire un espace déterminé et légitimé par les relations qui s'y manifestent. Cependant, l'artiste intervenant en prison doit être attentif à ne pas aborder le public carcéral différemment de tout autre public. Cela d'une part pour ne pas créer un sentiment de malaise chez ces personnes particulièrement attentives au regard des autres et

d'autre part, pour éviter de développer un sentiment d'infériorité néfaste à leur ré/intégration. L'intervenant sert bien souvent de "repère" à ces personnes "en re-construction" sociale.

Il est également important de faire attention à une chose : les personnes incarcérées peuvent très vite tomber dans l'assistanat. Elles l'avouent elles-mêmes : "Nous les détenus, on est nourris, logés, blanchis. On n'a plus qu'à s'laisser vivre.
C'est l'Club Med !" Bien sûr, derrière ce discours ironique, se cachent la dureté de la peine, le temps qui passe, l'inoccupation, l'inactivité. Au moment de l'incarcération, beaucoup des personnes écrouées s'enferment dans une lassitude et dans une déprime quotidienne qui peut durer jusqu'à perpétuité. Pourtant, certaines personnes refusent ce "sort" et décident, pour occuper leur temps de détention, de pratiquer une activité. Et si l'une des missions premières de l'intervenant culturel est d' "apporter de la culture" aux personnes incarcérées, elle n'est pas son unique "cheval de bataille". Ce dernier se donne également pour autre mission de rendre légitime son action auprès du grand public. En cela, il accorde à la culture un rôle plus "social" et tente de lui (re)donner un champ d'action plus vaste évoluant ainsi vers la notion de "socioculture" et vers le statut de "socioartiste".

2. La place de la prison dans la cité

"Qu'elle le veuille ou non, dès lors qu'elle entrouvre ses portes à l'artiste, la prison regagne du terrain sur un domaine public auquel elle se soustrait par nature." Si l'on veut parier sur une ré-intégration à plus ou moins long terme du détenu dans la société, il est indispensable de maintenir les liens entre l'intérieur et l'extérieur le temps de sa détention et d'accepter d'intégrer la prison dans la cité. "L'existence d'une prison en ville permet aux citoyens de ne pas occulter le phénomène de la prison. […] Rejeter les prisons hors de la ville, c'est faire perdre à nos concitoyens la conscience de l'existence même du monde carcéral. " De même, l'existence de la prison en ville permet le maintien des liens familiaux, donnée essentielle dans la politique de réinsertion. Sans la proximité de la ville, les familles ne peuvent se rendre facilement à la prison. Le protocole d'accord signé en 1986 entre le Ministère de la Justice et celui de la Culture prévoit que "les personnes détenues ou suivies en milieu ouvert doivent pouvoir bénéficier des possibilités d'accès aux prestations culturelles au même titre que les autres publics. […] Les intervenants culturels dans la prison doivent posséder un niveau de compétence équivalent à celui qui serait exigé pour un autre public. " Les textes légitiment donc la pratique d'activités artistiques et culturelles en milieu pénitentiaire présentant la culture comme un droit. La réalité est cependant toute autre. Pour …, chargée de mission DRAC/DRSP Basse-Normandie, les difficultés rencontrées à l'heure actuelle seraient le manque d'opérateurs culturels voulant réellement s'investir dans une action de développement culturel en milieu pénitentiaire ; les lourdeurs administratives des dossiers à monter, à traiter... n'arrangeant rien. Ce qui freine également le développement et la mise en place d'actions culturelles en milieu carcéral, sont avant tout les réformes du Ministère de la Justice qui "impose" un lourd travail administratif et donc réduit le temps qui devrait être consacré à la gestion et au développement d'actions culturelles. Pourtant, ce travail d'intégration de la prison dans la cité ne peut se faire sans les collectivités et associations locales, piliers de cette politique d'intégration. Assimiler la prison dans la cité, mettre en place des activités culturelles sont autant d'actions faisant partie d'une mission de service public. Malheureusement, cela dépend bien plus souvent des volontés individuelles que politiques. Pourtant, l'investissement de l'Etat devrait être important dans la politique de développement d'actions culturelles en milieu carcéral et pas seulement d'investissements financiers. Il serait important que la Mairie et la Ville de Caen se sentent impliquées dans cette politique à destination d'un public composé de citoyens en situation d'exclusion. Mais à Caen, les élus semblent assez "frileux" à intervenir en détention. Des actions ponctuelles sont menées par des élus locaux comme une visite de Pascale MORICE, maire-adjointe (jeunesse) ou Gérard HOUSSIN, responsable du service des animations à la Ville de Caen mais c'est assez rare. Sur le département Bas-Normand, certaines communes comme Alençon ou Argentan, s'investissent tant financièrement que humainement dans les projets. C'est cela qu'il faut mener : des actions communes. Décidément, les finalités du développement de la culture en milieu pénitentiaire semblent donc être les mêmes que celles en milieu libre : sensibiliser l'ensemble des acteurs régionaux pour un meilleur développement de l'action culturelle en milieu pénitentiaire.

3. Sensibiliser et (ré) éduquer l'opinion publique au monde clos de la prison

S'il faut (ré)éduquer la personne incarcérée, l'aider à "(re)trouver ses marques", il n'est pas moins facile d'éduquer l'opinion publique à l'action culturelle menée en milieu carcéral, de la sensibiliser au travail et à l'intérêt de ces actions et de lui faire accepter l'idée que même les personnes incarcérées ou placées sous main de justice ont le droit d'avoir accès à la culture. Les intervenants en prison en donc cette double mission d'amener le monde extérieur en prison et d'être le "porte-parole" à l'extérieur, d'un monde réputé "clos", celui de la prison. Il semble important de communiquer sur le milieu pénitentiaire pour sensibiliser l'opinion publique au travail des surveillants, des CIP et AS, etc. ; important également de témoigner de la difficulté de la "tâche". Il y a une réelle nécessité de changer l'image que les médias peuvent véhiculer sur le milieu pénitentiaire : valoriser l'accès aux droits, valoriser le développement d'actions culturelles. Pour reprendre les mots de …, ancien détenu au CP de

Caen et aujourd'hui sous conditionnelle, « les médias sont une fabuleuse "machine de standardisation". Ils restent à l'état de constat. Une mesure efficace serait d'éduquer l'opinion publique à la prison, au système carcéral tel qu'il est vraiment, ne pas montrer une image faussée de la réalité. Il y a un trop grand décalage entre le discours des médias et la réalité carcérale. » Mais si les médias déforment la réalité, ils ne sont pas les seuls responsables. La prison est un enjeu politique et social énorme. Les différents gouvernements qui se sont succédé ces dernières années ont tout fait pour masquer la "réalité carcérale", pour tenir un discours politiquement correcte sur les conditions en prison. Seulement, "le vrai débat sur les moyens de la punition, lui n'aura pas eu lieu, masqué plutôt que révélé par ce discours émotionnel sur la sécurité des citoyens. " Pour en témoigner : "Depuis trois et demi, Libération demande à effectuer un reportage de longue durée dans un établissement pénitentiaire, au choix de l'administration. Cette demande a été répétée à de multiples reprises, mais de Jacques Toubon à Elisabeth Guigou, la politique est la même. Nous sommes autorisés à passer quelques heures ici et là. Invités à admirer les ateliers sculpture ou peinture. Jamais à pénétrer en détention, ni à passer quelques jours en compagnie des surveillants. "

Source : www.prison.eu.org
Site officiel de l'association « Ban Public »

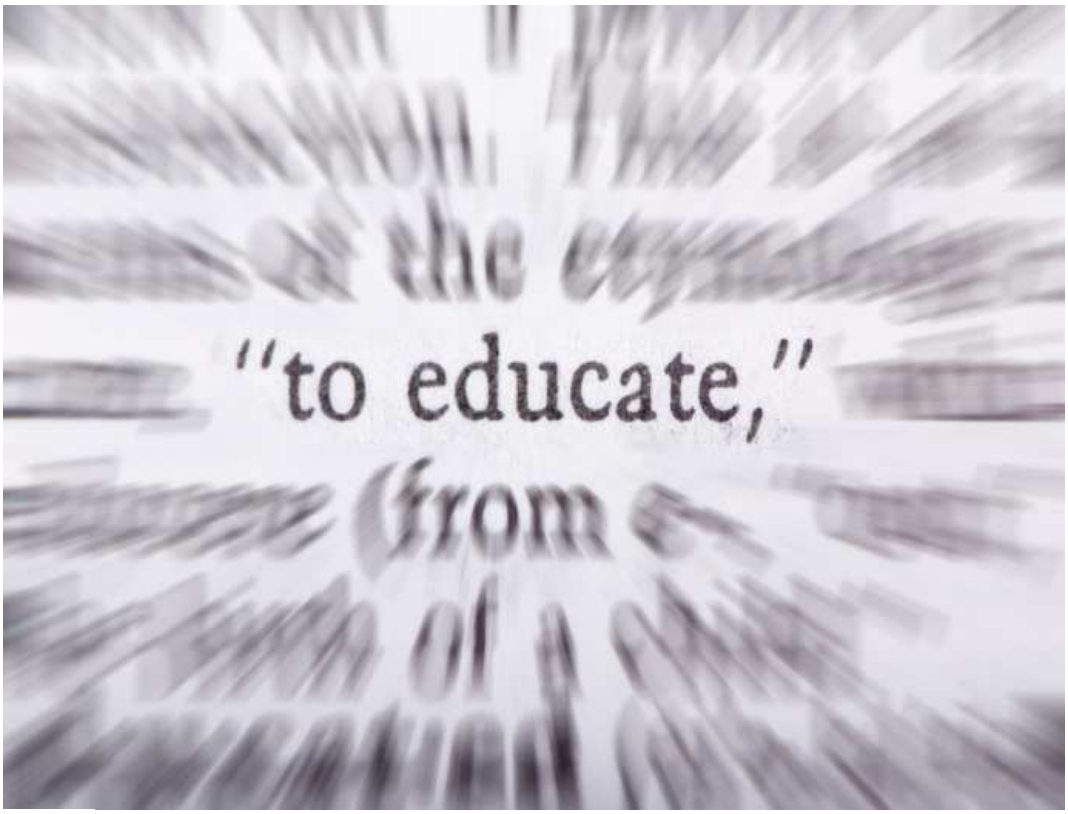


Photo : DR

CONCLUSION

S'ORGANISER, PROPOSER, AGIR, PROGRESSER

Plus encore que se substituer aux prestataires actuels, l'objectif est de devenir un véritable partenaire de l'administration pénitentiaire et, au-delà, des administrations qui ont en charge l'enfermement de citoyens : centres de rétention, établissements pour mineurs, hôpitaux psychiatriques. Ces administrations, s'agissant des personnes qu'elles ont en charge, ont généralement deux missions : la garde et la réinsertion (ou le retour à la société), à l'exception notable pour le moment des centres de rétention. Il y a là un défi à relever pour la dignité humaine et celle de toute la société française. Ces dix dernières années ont marqué un net durcissement de la garde et une très sensible diminution des moyens de toute nature mis en œuvre pour la réinsertion ou le retour à la société. Plus qu'un échec, c'est un désastre humain, républicain et démocratique pour une société avancée, sans même parler du scandale de la gabegie financière qu'une telle idéologie à entraîné. L'éparpillement des forces économiques et sociales, l'illusion économique dont nous vivons les derniers soubresauts a fini de désarticuler tout le système de solidarité, d'éducation populaire et d'accompagnement social vers l'autonomisation ou la prise en charge médicosociale des personnes et des familles. Au-delà des discours, des débats, des colloques et des rapports, les outils que nous proposons sont de nature à passer enfin aux travaux pratiques et concrets, à l'échelle du territoire national. En effet, si nous réussissons ce modèle économique, il en préfigurera d'autres : la restauration scolaire, hospitalière et dans les Maisons de retraite, mais aussi la gestion de ces établissements. Une opération gagnants-gagnants-gagnants : des économies d'échelle seront réalisées, la mutualisation permettra une meilleure répartition des coûts sur les usagers en fonction de leurs moyens, les citoyens et les élus se réapproprient la richesse patrimoniale publique.

Documents annexes :

- Modèles de chartes
- Statistique mensuelle de la population écrouée et détenue en France - Avril 2012
- Les chiffres-clés de l'administration pénitentiaire - Année 2011
- La gestion déléguée des établissements pénitentiaires - 2002-2011
- Circulaire relative à l'optimisation de l'organigramme du Siège des Directions interrégionales des services pénitentiaires - Septembre 2007
- Prisons : l'administration pénitentiaire ne doit plus cacher les chiffres par Pierre-Victor Tournier, Démographe

Vous souhaitez des renseignements, des précisions, une rencontre, vous investir :

Contacts :

Coordination générale des projets :
RENCONTRES SOCIALES
Jean-Philippe Milésy
milesy@rencontres-sociales.org
: 06 85 56 38 58

Informations, association de préfiguration :
ACJR
Hervé Bompard-Eidelman
herve.bompard@hotmail.fr
: 07 77 03 00 07